

Formation et instruction des pontiers

Fiche thématique

L'essentiel en bref

Les pontiers doivent être en mesure de transporter des charges avec la fiabilité voulue et en respectant les règles de sécurité en vigueur. Mais utiliser une grue conformément à ces exigences est une tâche difficile. Pour les grues soumises à l'ordonnance sur les grues, elle implique le suivi d'une formation. Pour les autres grues, elle requiert au moins une instruction. Les grues industrielles sont par exemple des ponts roulants, des grues à portique, des grues à flèche et des grues pivotantes.

Sélection

Le futur pontier doit remplir certaines conditions:

- avoir 18 ans révolus
- disposer des aptitudes physiques et psychiques requises
- être consciencieux, responsable et prudent
- être capable de s'exprimer clairement et sans ambiguïté

Les apprentis âgés de moins de 18 ans sont autorisés à être formés à condition d'être instruits et surveillés par des personnes expérimentées ou qu'une formation soit prévue dans le cadre de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale correspondante.



Le travail de pontier nécessite des aptitudes et des connaissances particulières.

La responsabilité du choix et de la formation des pontiers incombe à l'employeur. La formation doit être consignée.

Formation

Une formation est nécessaire pour toutes les grues soumises à l'ordonnance sur les grues (art. 2 de l'ordonnance sur les grues). Elle doit transmettre un ensemble de connaissances théoriques et pratiques sur un thème défini et vérifier l'acquisition des compétences requises. La formation doit être sanctionnée par un examen.

Exigences posées à la formation

Le contenu et la durée dépendent des éléments suivants:

- type de commande du pont roulant
- travaux à exécuter, y compris l'élingage des charges
- environnement du pont roulant (p. ex. fonderie, centrale électrique, atelier mécanique, menuiserie, etc.)
- connaissances préalables et facultés d'assimilation du futur pontier
- nombre de participants

La durée indicative des différentes formations possibles est la suivante:

- ponts à levée motorisée et translations partiellement motorisées, 0,5–1 jour
- ponts à levée et translations motorisées, 1–2 jours
- ponts à commande en cabine, 2–5 jours

La durée idéale de la formation comprend un tiers de cours théoriques et deux tiers de cours pratiques.

Exigences imposées aux formateurs

Entreprise

Une personne compétente de l'entreprise peut former les autres collaborateurs. Pour cela, elle doit posséder l'expérience pratique correspondante et disposer d'aptitudes pédagogiques.

Centre de formation

Les centres de formation ou les formateurs peuvent déclarer eux-mêmes que la formation suivie répond aux exigences de l'état de la technique.

Contenu de la formation

Formation théorique:

- Technologie (termes et définitions, types de ponts roulants, notions élémentaires de physique, principaux sous-ensembles, équipement électrique, crochets de levage, voies de roulement, dispositifs de sécurité, etc.)
- Règles d'utilisation (possibilités d'utilisation, instructions de service, gestes et signaux de manoeuvre, mode de conduite de la grue, contrôle avant la mise en marche, comportement en cas de défaillance, dangers particuliers, utilisation non conforme aux prescriptions, etc.)
- Accessoires de levage et élingage des charges (termes et définitions, marquage des élingues, évaluation des charges, choix et utilisation des élingues appropriées, méthodes d'élingage, de levage et de dépose corrects des charges, critères de mise au rebut des élingues, etc.)
- Sécurité au travail (prescriptions, règles de la technique, équipements de protection individuelle, etc.)

Formation pratique:

- Instruction pratique sur pont roulant (explication des sous-ensembles, mise en marche, utilisation conforme, etc.)
- Exercices pratiques sur pont roulant (méthodes de levage, de dépose et de guidage des charges, exercices de précision, rattrapage du ballant, gestes et signaux de manoeuvre, élingage des charges, etc.)



La formation de pontier est dispensée par des personnes qualifiées.

Instruction

Dans le cadre d'une instruction, une personne compétente de l'entreprise donne des conseils pratiques sur une activité. Elle est généralement réalisée au poste de travail.

Une instruction est nécessaire:

- pour utiliser des grues non soumises à l'ordonnance sur les grues
- en complément de formations externes
- en cas de changement des conditions d'utilisation, p. ex. autres accessoires de levage, modification du système de commande
- en cas de situations dangereuses, p. ex. presque-accidents, dommages matériels

Contenu de l'instruction

L'instruction repose sur les bases suivantes:

- Notices d'instructions des grues utilisées
- Règles de sécurité de l'entreprise

Documentation

La documentation systématique des formations et instructions présente de nombreux avantages. Elle montre l'état actuel des connaissances des collaborateurs et permet à l'entreprise d'attester le respect des obligations légales en toute simplicité.

Indiquez dans la documentation le nom de la personne formée ou instruite, celui du formateur ainsi que la date et le domaine.

Normes et prescriptions applicables

Ordonnance sur la prévention des accidents OPA

Ordonnance sur les grues



Informations complémentaires

- «Dix règles vitales pour l'élingage des charges», support pédagogique: www.suva.ch/88801.f
dépliant: www.suva.ch/84077.f
- Liste de contrôle «Appareils de levage»: www.suva.ch/67158.f
- Liste de contrôle «Ponts roulants»: www.suva.ch/67159.f
- Centres de formation: www.suva.ch/grues

Suva, secteur industrie, arts et métiers
Tél. 021 310 80 40
industrie@suva.ch